



Procédure pour ouvrir les PFP

Lorsque vous recevez les fichiers de Florence, il vous faut créer des dossiers avec des sous-dossiers sur votre ordinateur :

CIFIC-VD / Examens 2022 /xx Juin / puis vous créer un dossier par candidat.

Vous allez recevoir plusieurs documents par candidat soit : le PFP, le PPI (uniquement pour les filières 3+1 et 2+1) et 4 annexes au maximum.

Lorsque vous recevez les fichiers, commencez par les enregistrer sur votre ordinateur sans les ouvrir.

Ouvrez le logiciel Adobe Acrobat Reader DC, vérifiez que vous ayez la dernière version - vous pouvez le faire en passant par la barre du menu : Aide / Rechercher les mises à jour.

Puis, toujours dans le menu, aller dans Fichier / Ouvrir et sélectionner le fichier que vous souhaitez ouvrir.

Normalement en procédant de cette manière vous ne rencontrez pas de difficulté à ouvrir les PFP. Si lorsque vous ouvrez le fichier vous vous trouvez face à :

Please wait...

If this message is not eventually replaced by the proper contents of the document, your PDF viewer may not be able to display this type of document.

You can upgrade to the latest version of Adobe Reader for Windows®, Mac, or Linux® by visiting http://www.adobe.com/go/reader_download.

For more assistance with Adobe Reader visit <http://www.adobe.com/go/acrreader>.

Windows is either a registered trademark or a trademark of Microsoft Corporation in the United States and/or other countries. Mac is a trademark of Apple Inc., registered in the United States and other countries. Linux is the registered trademark of Linus Torvalds in the U.S. and other countries.

Vous ne pourrez pas ouvrir le fichier.

Dans ce cas, merci de refaire la procédure et de vérifier chez quel candidat cela ne fonctionne pas. Dès lors, merci d'informer Florence afin qu'elle puisse demander aux élèves de scanner leurs documents. Normalement, le contrôle de l'ouverture de tous les fichiers a déjà été réalisé.

SVP - Il faut impérativement vérifier que vous puissiez ouvrir tous les fichiers dans les plus brefs délais afin que nous ayons le temps de faire le nécessaire.